

Annexe III de l'instruction n° DGCS/SD4A/2017/181 du 17 juillet 2017 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du DEAES identifiant précisément les dispenses et allègements de formation des domaines de compétences du socle commun de connaissances et de compétences

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social Niveau V	Diplôme d'Etat d'Assistant Familial	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture	Titre professionnel assistant de vie ou titre professionnel assistant de vie aux familles		Certificat Employé Familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales ou Brevet d'études professionnelles Accompagnement soins et services à la personne	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite Enfance	Certificat d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Brevet d'études professionnelles agricoles option services aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural
				Acquis avant le 1 ^{er} janvier 2016	Acquis après le 1 ^{er} janvier 2016								
Ministère responsable de la certification	<i>Affaires sociales</i>	<i>santé</i>	<i>santé</i>	<i>Travail emploi formation</i>	<i>Travail emploi formation</i>	<i>Branche des salariés du particulier employeur IPERIA</i>	<i>Education nationale</i>	<i>Education nationale</i>	<i>Education nationale</i>	<i>Jeunesse et sport</i>	<i>Agriculture</i>	<i>Agriculture</i>	<i>Agriculture</i>
DC1 socle : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	allègement				allègement		allègement		allègement		allègement		
DC2 socle : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité		dispense		allègement	dispense	allègement	dispense	allègement			dispense	allègement	dispense
DC3 socle : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	allègement	allègement	allègement	allègement	dispense		dispense		allègement		dispense	allègement	allègement
DC4 socle : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne				allègement	allègement	allègement	allègement		allègement	dispense	allègement		allègement



Annexe IV de l'instruction n° DGCS/SD4A/2017/181 du 17 juillet 2017 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du DEAES – Tableau indicatif du volume horaire des formations théoriques et pratiques (stages) en parcours complet et partiel

Parcours complet	Formation théorique socle (heures)	% total Formation théorique socle	Nombre d'heures de stage pratiques proratisé par le DF socle
DF1	126	35%	296
DF2	98	27%	231
DF3	63	18%	148
DF4	70	20%	165
TOTAL HEURES	357	100%	840

Parcours partiel (dispenses de certification)	Nombre d'heures de stage (7 semaines)	Temps de stage complémentaire (à diviser entre 1 ou 2 stages)	Nombre d'heures total de la formation pratique
Pas de dispense	245	595	840
Dispense du DF2	245	432	677
Dispense du DF4	245	478	723
Dispense du DF2 et du DF3	245	327	572
TOTAL	840		

